

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

## 18ème COURSE DE COTE HERSIN COUPIGNY

### 1 & 2 MAI 2020

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ARTOIS LITTORAL II, organisateur administratif  
Organise les 1<sup>ER</sup> et 2 MAI 2020 avec le concours de ASPHALTE CLASSIC, organisateur technique une  
épreuve automobile régionale dénommée :

#### 18ème COURSE DE COTE REGIONALE +VHC D' HERSIN-COUPIGNY.

Cette épreuve compte pour : les championnats de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France et  
de la Coupe de France 2020 de la Montagne de la F.F.S.A.coef.1 et le challenge C/C de l' ASA ARTOIS  
LITTORAL II.

Le présent règlement a été approuvé par le Ligue du Sport Automobile des Hauts de France sous le  
numéro **0620** en date du **03/02/2020** et par la F.F.S.A. sous le numéro **96** du **03/02/2020**.

#### Organisateur technique

**Nom** : ASPHALTE CLASSIC

**Adresse** : 4B rue Alexandre Dhesse  
62290-NOEUX LES MINES

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement  
prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA**

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme ANNE-CATHERINE VIEHE .. Licence n° 11415
Commissaires Sportifs	Mr YVES ANNICOTTE..... Licence n° 5161
	Mme VERONIQUE PIGOT Licence n°112507
Directeur de Course	M.OLIVIER GARROU Licence n° 4310
Directeur de Course Adjoint	M.JULIEN GRESSIER License n° 161143
Commissaires Techniques B Responsable	Mr. JEAN-MICHEL DESSE ..... Licence n° 5538
C	Mr. FRANÇOIS GODET ..... Licence n° 173824
C	Mr. DÉNIS THUILLIER Licence n° 17953
Chargé de la mise en place des moyens	Mr. FRANCK BONIFACE Licence n° 237671
Chargé des vérifications administratives	Mr. DOMINIQUE DUMONT Licence n°11447
	MME ODILE DUMONT
	MME BERNADETTE RAVAUX
Chargés des relations avec les concurrents départ	Mr YVES BLANPAIN Licence n° 197446
Parc	Mme MARTINE ANNICOTTE Licence n°4313
Chargé des Commissaires de route	Mr MICHAEL JAMSIN Licence n°254885
Chronométrateurs	Mme SCHWENGER CHARLOTTE Licence n°225594
	Mr LAOUST ANTHONY Licence n° 149229
	Mme ANNE-LYSE JOLY ..... Licence n°298440
Chargé de la pré-grille	Mr. DOMINIQUE LAMARE Licence n° 61008
Médecin Réanimateur	Mr. RENE MONTEL
Speaker	Mr. JEAN-JACQUES NORBIATO
Véhicule ouvreur	Mr. MARC RAVAUX Licence n°8906

#### 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le SAMEDI 25 AVRIL 2020.à minuit.

Publication de la liste des engagés le 2 MAI 2020 à 10 H.

Vérifications administratives Le 1<sup>er</sup> MAI 2020 de 14H30 à 17H

Le 2 MAI 2020 de 7H30 à 9 H15

Vérifications techniques le 1<sup>er</sup> MAI 2020 de 14H35 à 17H30 et le 2 MAI 2020 de 7H35 à 9H30

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 2 MAI 2020 à 10 heures.  
Essais non chronométrés le 1<sup>er</sup> MAI 2020 de 15H à 18H et le 2 MAI 2020 à partir de 8H30.  
Essais chronométrés le 2 MAI 2020 à 10 heures.  
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 2 MAI 2020 à 10 heures 45

## Course

- ..... 1<sup>ère</sup> montée le 2 MAI 2020 à partir de 11 Heures
- ..... 2<sup>ème</sup> montée le 2 MAI 2020 à partir de 13 Heures 30
- ..... 3<sup>ème</sup> montée le 2 MAI 2020 à partir de 14 Heures 45
- ..... 4<sup>ème</sup> montée le 2 MAI 2020 à partir de 15 Heures 30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 2 MAI après l'arrivée du dernier concurrent en parc concurrent  
PODIUM le 2 MAI à 17 heures.

Remise des prix le 2 MAI 2020 à 17 heures 30.

Les concurrents pourront retirer les trophés correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès :  
le 2 MAI 2020 jusque 18heures 30, lieu PARC GERMINAL RUE EMILE ZOLA 62530-HERSIN-COUPIGNY  
Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :  
Réunion 1 : le 1er MAI à 16 heures au PARC GERMINAL RUE EMILE ZOLA à HERSIN-COUPIGNY.  
Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 1<sup>er</sup> MAI 2020 de 14H30 à 17H et le 2 MAI de 7H30 à 9h, lieu PARC GERMINAL RUE EMILE ZOLA 62530-HERSIN-COUPIGNY

Vérifications techniques le 1er MAI 2020 de 14H35 à 17H30 et le 2 MAI 2020 de 7H30 à 9H30, lieu PARC CONCURRENTS

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage PLAYET 23 RUE ARTHUR LAMENDIN 62530-HERSIN-COUPIGNY

Taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

LICENCE A LA JOURNEE AVEC CERTIFICAT MEDICAL AU PRIX DE 55 EUROS.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 2 MAI 2020 à 9H.15.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 2 MAI 2020.

Pesage des voitures libre ou obligatoire .PARC GERMINAL RUE EMILE ZOLA 62530-HERSIN-COUPIGNY.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :  
M.DOMINIQUE.DUMONT.10.RUE.DES.ANGLAIS-62930-WIMEREUX

Tél.06.07.65.17.18.Mail.dumont.dominique62@free.fr jusqu'au samedi 25 AVRIL 2020 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à 240 €, réduits à 120 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et y compris la somme de 4 euros exclusivement affectée aux challenges récompensant les commissaires de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.  
Chèque à l'ordre de ASPHALTE CLASSIC

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

### 4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS

#### 4.2.7 ECHAPPEMENT

Voir règlement standard des Courses de Côte.

### 4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

### 4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

## ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) .....

Publicité obligatoire (non rachetable) .....

Publicité optionnelle : Précision aux vérifications les 1<sup>er</sup> et 02 mai 2020 après approbation de D.C. et du collègue

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. PARCOURS

La Course de Côte d'HERSIN-COUPIGNY a le parcours suivant RUE EMILE ZOLA+ D 65

La course se déroulera en 4 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ FACE AU 130 RUE EMILE ZOLA

Arrivée D 65

Pente 1%

Longueur du parcours 1400 Mètres

Modalités de retour au départ par la cote

Parc de départ .RUE EMILE ZOLA

Parc d'arrivée .D 65

### 6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès RUE EMILE ZOLA

### 6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu RUE EMILE ZOLA

### 6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte.

### 6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés RUE D'HOUDAIN et RUE EMILE ZOLA face au parc GERMINAL.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du vendredi 1<sup>er</sup> MAI à 8 heures rue EMILE ZOLA et rue D'HOUDAIN.

Les remorques devront être garées au parc concurrent ou au parking de l'école Jules Vallès rue Emile Zola en fonction des places disponibles au parc concurrent.

### 6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés sera le **PARC CONCURRENTS RUE D'HOUDAIN et RUE EMILE ZOLA**

### **6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS**

Les tableaux d’affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : PARC GERMINAL RUE EMILE ZOLA
- pendant les essais et la course au départ
- pendant le délai de réclamation après l’arrivée, au parc fermé d’arrivée PARC GERMINAL

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la manifestation, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :

Lieu PARC GERMINAL De 7 à 16 heures.

Téléphone permanence n° 06.18.97.21.66.

Centre de secours le plus proche : NOEUX LES MINES. Tél :18 ou 03.21.61.31.70.

Poste Sécurité situé au Parc Germinal rue Emile Zola à Hersin-Coupigny.

## **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

### **7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

La conférence aux pilotes (briefing) sera précisée par communiqué aux pilotes.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

### **7.3P. COURSE**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Préciser la procédure de départ : feux tricolores.

### **7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Echauffement des pneumatiques par déplacement du véhicule est interdit dans les épreuves régionales.

ATTENTION : PRESENCE D’UN JUGE DE FAIT ENTRE LE PARC ET LE DEPART PAR MESURE DE SECURITE VIS-A-VIS DU PUBLIC !!!!!

## **ARTICLE 8P. PENALITES**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Conforme au règlement de chaque discipline.

## **ARTICLE 10P. PRIX**

Coupes (répartition)1 coupe aux 3 premiers de classe.

La remise des prix se déroulera le 2 MAI 2020 à 17heures PARC GERMINAL RUE EMILE ZOLA